

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT N° 2098-LAS-185**

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 octobre 2016 le règlement suivant :

2098-LAS-185 Règlement amendant le règlement de zonage n° 2098 de manière à permettre l'installation d'enseignes détachées et d'enseignes communautaires détachées dans les zones C05-10, C10-02, C10-06, C10-07, C10-08, C10-09, U10-10, C10-11 et C11-14, de préciser le nombre, les dimensions, la superficie et les matériaux autorisés, d'exiger un aménagement paysager à la base et de fixer des règles relatives à l'implantation et à certains cas particuliers.

Ce règlement est entré en vigueur le 8 novembre 2016, date à laquelle le certificat de conformité a été délivré par le greffier de la Ville de Montréal.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 novembre 2016.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement

**NOTICE OF COMING INTO FORCE OF
BY-LAW NO. 2098-LAS-185**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted at its sitting of October 3, 2016 the following by-law:

2098-LAS-185 Zoning by-law number 2098 to allow the installation of detached signs and detached community signs in zones C05-10, C10-02, C10-06, C10-07, C10-08, C10-09, U10-10, C10-11 and C11-14, to specify the quantity, size, area and authorized materials, to require landscaping at the base, to establish rules for their installation and to provide for special cases.

This by-law came into force on November 8, 2016, date at which the certificate of conformity was delivered by the City Clerk of the Ville de Montréal.

This by-law may be consulted at the office of the Secretary of the Borough, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

GIVEN AT LASALLE, on November 17, 2016.

Nathalie Hadida
Secretary of the Borough